Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

67e Année. – N° 349. — Le numéro : 15 centimes — VENDREDI 15 DÉCEMBRE 1922.

J. CARETTE
Tailleur
65, rue de Lannoy
ROUBAIX
Ne fait que sur mesure

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS — Nord et limitrophes..... 3 mois, 12.00 ; 6 mois, 23.00 ; 1 an, 45.00. — France et Belgique..... » 13.00 ; » 25.00 ; » 48.00. — Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

RÉDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS — ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1109. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille

PARDESSUS
sur mesure
à partir de
250 fr.
Jules CARETTE
65, rue de Lannoy, Roubaix

SILENCE FUNESTE

En dépit de tous les avertissements qui nous ont été prodigués jusqu'à ce jour, nous persistons en France à n'accorder qu'une attention assez distraite à toutes les campagnes de dénigrement dont nous sommes l'objet à l'étranger depuis la conclusion de la paix de Versailles.

« Bien faire et laisser dire » : c'est là une excellente maxime, mais elle ne vaut que pour la vie individuelle, quand les faits et gestes de chacun peuvent s'étaler aux yeux de tous et suffisent alors à confondre le mensonge et la calomnie. Mais il en va tout autrement entre nations, surtout quand les distances et les obstacles qui les séparent, empêchent tout contact immédiat et permanent entre elles, comme c'est le cas, par exemple, pour la France vis-à-vis de l'Amérique. Il est évident que les Américains ne peuvent savoir ce que nous faisons que par ce qu'on leur en dit, et si ceux qui ont intérêt à nous diffamer sont seuls à parler, on voit qu'ils auront beau jeu pour diffamer toutes nos actions et nous prêter les intentions les plus noires.

C'est ce que les Allemands font là-bas depuis quatre ans, sans que nous ayons jamais protesté assez haut pour être entendus, nous aussi. Et il arrive ce qui devait fatalement arriver : l'Amérique, notre alliée de la grande guerre, elle qui, dès le début des hostilités et avant d'avoir pris place à nos côtés, nous témoignait de si ardentes sympathies, l'Amérique se désaffectionne peu à peu de la France, à tel point que tout le monde a pu constater un refroidissement dans les relations entre les deux pays. Nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes, à notre insouciance, à notre extraordinaire apathie.

Il ne faut pas perdre de vue que les Américains ne sont pas seulement séparés de nous par toute la largeur de l'Atlantique; à cette première barrière viennent s'ajouter successivement les territoires qui s'étendent de New-York à San-Francisco, et c'est à tout le peuple réparti sur cette immense étendue, si loin de nous, que les germano-américains et aussi d'autres... ressassent sans répit, par les mille organes dont ils disposent, leurs venimeuses imputations, à savoir que :

La France, par ses exigences outrées, accule l'Allemagne à la banqueroute et à la ruine, qu'elle tient sur pied une formidable armée dans un but d'hégémonie mondiale, qu'elle dégrade la Rhénanie par l'odieuse et humiliante occupation des troupes noires.

Sur ces points, et sur bien d'autres encore où s'exerce quotidiennement l'esprit inventif et perfide de nos ennemis, il nous fallait rétablir la vérité. Il nous était facile de dire notamment et de prouver :

Que l'Allemagne ne nous a pas encore versé un rouge liard sur les sommes qu'elle s'est engagée à nous payer, que sa déconfiture monétaire a été voulue et provoquée par elle-même, qu'elle ne constitue d'ailleurs qu'un trompe-l'œil.

Que notre armée est sur un pied inférieur à celui d'avant-guerre, et que ses effectifs répondent strictement aux nécessités qui nous incombent;

Que les nègres qui entrent dans la composition de nos troupes noires ne sont pas comparables aux nègres d'Amérique; qu'ils n'en ont ni la mentalité, ni les vices; qu'ils sont au surplus encadrés et commandés par les blancs qui ne tolereraient de leur part ni abus, ni excès d'aucune sorte.

Il n'est pas trop tard pour que nous commencions enfin à nous défendre; mais il importe que ce soit tout de suite; c'est notre silence seul qui fait la force des imposteurs.

Junius.

LA POLITIQUE

LE VOTE FAMILIAL EN TUNISIE

Le vote familial est l'une des grandes réformes attendues par le pays. Il n'en est pas de plus urgente ni de plus importante. C'est cette réforme qui remettra un peu d'ordre, un peu d'équilibre dans le suffrage universel qui tel qu'il est pratiqué actuellement chez nous, aboutit fatalement à l'injustice et au chaos.

La « Déclaration des droits de la famille » votée le 4 décembre 1920 par le Congrès familial de Lille, le proclame excellemment dans son article 8 :

« La famille, vraie cellule sociale, a le droit d'élire des mandataires aux assemblées de la commune, du département, de la région, de la nation. Le père dispose, en sus de sa voix personnelle, d'un nombre de voix égal ou proportionnel à celui des enfants mineurs non émancipés qui sont sous sa puissance. La mère vote au nom du père mort, absent, interdit, déchu. »

Et depuis le jour où le général de Castelnau faisait applaudir par une assemblée enthousiaste, cette affirmation solennelle, l'idée du vote familial a gagné un immense terrain. Elle est à la base des préoccupations de tous ceux qui veulent instaurer en France une politique de la natalité. Elle s'impose maintenant comme l'une des réalités les plus nécessaires de notre reconstitution nationale.

Nous sommes heureux de constater qu'on n'a pas attendu que ce principe de vie et de prospérité reçoive la sanction législative pour être appliquée officiellement. En effet, un haut fonctionnaire de la République, M. Saint, résident général de France en Tunisie, a introduit le vote familial dans une élection publique.

Il s'agissait de fixer le mode de désignation et de composition de la section française du Grand Conseil de Tunisie. Désormais, tout chef de famille, ayant au moins quatre enfants mineurs, possède une voix supplémentaire. Il a donc deux voix là où le célibataire ou bien le chef de famille restreinte n'en a qu'une.

C'est un premier pas. Et comme nous, Français de la Métropole, méritons sans doute d'être aussi bien traités que les Français de Tunisie, il nous faut vivre dans l'espoir de voir se réaliser bientôt la grande réforme.

Souhaitons que le Parlement adopte le plus tôt possible le projet Roulleaux-Dugage sur le vote familial. De toutes les mesures destinées à protéger la famille française menacée par le terrible fléau de la dépopulation, c'est certainement la plus nécessaire.

Maurice Auber.

UNE INTERVIEW DE M. LOUCHEUR

« LA FRANCE DOIT AVOIR UNE DES PREMIÈRES MARINES MARCHANDES DU MONDE », dit l'ancien Ministre.

« Radio-Marine-Transports » publie l'interview suivante de M. Loucheur sur la marine marchande:

La marine marchande, vous savez tout ce que j'en pense et ce que j'ai déjà fait pour elle.

La France, grande marchande d'engrais avec

M. LOUCHEUR,
député du Nord, ancien ministre

ses phosphates, ses potasses et productrice de 6 millions de tonnes de métallurgie par an, pourrait avoir une des premières marines marchandes du monde. Elle l'a eue et doit l'avoir de nouveau.

Quand je pense au marasme momentané de la marine marchande française, je vois, pour l'expliquer, plusieurs raisons:

La France, n'est pas, comme la Grande-Bretagne, obligée de recevoir cinq jours de vivres sur sept par semaine par ses ports: la France peut vivre sur elle-même. La marine marchande n'est peut-être pas, pour nous un besoin immédiat et si aigu que chez nos amis les Anglais.

Je crois aussi que nos Compagnies d'armement n'ont pas une organisation commerciale suffisamment méthodique pour le recrutement du *fret: marchandises ou passagers.*

Les producteurs, enfin, ceux qui ont besoin de transports, si les armateurs n'ont pas de bureaux commerciaux n'ont pas, de leur côté, de bureaux de transports. C'est un peu la conversation de la baleine et de l'éléphant.

Le jour où les armateurs viendront offrir aux commerçants, en se servant de tous les moyens commerciaux habituels, le fret, comme on présente une autre marchandise, le jour où les transporteurs auront compris qu'il est de leur intérêt de vendre C. I. F. au lieu de vendre F. O. B., la marchandise suivant toujours le pavillon, ce jour-là la marine marchande aura fait un grand pas en avant.

Pour présenter le fret d'une façon plus commerciale à la demande, un des meilleurs moyens serait de réaliser le connaissement direct, par des ententes avec les chemins de fer. De cette façon-là, l'industriel ou le commerçant qui a de la marchandise à transporter, verrait écarter de lui tout souci. Le prix proposé serait unique de bout en bout, du point de départ jusqu'au point d'arrivée.

Ayant enfin, en mains, un connaissement négociable dès le départ, le commerçant ne pourrait plus invoquer, pour expliquer sa vente F. O. B., la nécessité, pour lui, de rentrer immédiatement dans son argent.

— Monsieur le Ministre, vous croyez dans l'avenir de la marine marchande?

— Je n'y crois pas: j'en suis sûr. Relisez votre histoire. Après toutes les grandes victoires, le pavillon français a su reprendre, sur les mers, la place qui lui revient.

UNE RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES DÉPARTEMENTS DÉVASTÉS

Les retards des payements. — Les vœux des sinistrés de Lille. — Les coopératives

Paris, 14 décembre. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés, s'est réuni, au Sénat, sous la présidence de M. Hayez.

Il s'est préoccupé des retards que subissent certains payements du Crédit National.

D'une conversation que le président du groupe a eue avec le directeur général de cet établissement, il en résulte qu'effectivement les huit milliards que le Crédit National avait à sa disposition, en vertu de la loi de finances pour l'exercice 1922, sont près d'être épuisés et que les paiements de décembre ne pourront dépasser sensiblement 450 millions.

Pour ce motif un retard d'un mois a dû être imposé aux gros payements.

Il s'agit là d'une situation temporaire, le douzième provisoire de janvier devant donner au Crédit National une nouvelle autorisation d'émission dont il serait fait usage au début de l'année.

Le groupe a reçu communication des vœux transmis par le Comité de vigilance des sinistrés de Lille.

De nombreuses observations furent présentées par MM. Hayez, Dron, Lebrun, Accambray, Rillart, de Verneuil, Pasqual, relativement aux comptes de guerre des pays envahis, à la suite desquelles le groupe a manifesté des directives.

Le président a rendu compte de la réponse du ministre des Régions libérées concernant les précisions financières pour 1923 en ce qui concerne les coopératives.

Il a été décidé que les parlementaires se mettront en relation immédiate avec les présidents des Unions des coopératives, pour avoir des précisions sur la situation financière.

Sur l'intervention de M. de Lubersac, il sera demandé que chaque année, sur les crédits destinés à la reconstitution, le ministre des Régions libérées puisse disposer de crédits correspondant au programme des travaux des coopératives, approuvé par l'administration.

Le groupe a manifesté ses sentiments de sympathie à l'égard de M. Cauvin, victime d'un accident d'auto, en chargeant son président de lui transmettre ses souhaits de prompt rétablissement.

M. Poincaré s'expliquera vendredi devant la Chambre sur les entretiens de Londres

Le Président du Conseil s'opposera à tout débat sur cette question

Paris, 14 décembre. — On assure qu'aujourd'hui à la Chambre, le président du Conseil s'expliquera sur les pourparlers de Londres, et quelle que soit l'insistance des députés, il opposera un refus formel à toute controverse qu'on voudrait engager sur cette question.

La Chambre reprendra alors la discussion des interpellations sur la politique générale.

Le président du Conseil suivra de son banc ce débat sans mot dire.

Il en a, du moins, la ferme intention.

On assure qu'un grand nombre de députés, désireux de ne pas gêner l'action du gouvernement dans les pourparlers en cours, se proposent de déposer l'ordre du jour pur et simple, impliquant la signification d'un vote de confiance au gouvernement.

L'ATTITUDE DU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Paris, 14 décembre. — Nous avons rendu compte de la réunion au cours de laquelle le groupe radical-socialiste a spécialement discuté la question de la Ruhr, au sujet de laquelle la thèse pour et la thèse contre se sont opposées.

Le groupe se réunira aujourd'hui, vendredi, avant la séance, pour arrêter son attitude.

Le groupe qui, en principe, est hostile à l'occupation, se réserve d'y revenir en temps opportun, mais il a décidé de ne pas se prêter, d'ici janvier, aux intrigues politiques dont cette question pourrait être le prétexte, et M. Herriot interviendra au besoin à la tribune.

LA PRESSE DE BERLIN ESPERE UNE CHUTE PROCHAINE DU MINISTERE POINCARÉ

Berlin, 14 décembre. — Plusieurs journaux formulent avec satisfaction, l'espoir d'une crise prochaine du Cabinet Poincaré, à la suite de la Conférence de Londres.

LES RÉPARATIONS

Le Cabinet allemand ferait de nouvelles propositions

Berlin, 14 décembre. — Le gouvernement britannique ayant demandé au gouvernement allemand si les grands industriels seraient prêts à garantir l'emprunt extérieur, suggéré dans les dernières propositions allemandes, le gouvernement va chercher à savoir sans retard quelle est l'opinion des industriels à ce sujet, et, quelle que soit leur réponse, il est déterminé à faire des propositions nouvelles et plus complètes pendant le court espace de temps qui nous sépare de fin janvier.

Les industriels vont donc, sans doute, exposer leur propre plan en vue de résoudre le problème des réparations.

Les payements de l'Allemagne

Paris, 14 décembre. — On sait que la Commission des réparations a autorisé l'Allemagne à s'acquitter des cinq échéances mensuelles échelonnées entre le 15 août et le 15 décembre 1922, au moyen de Bons du Trésor allemand à six mois, qui sont remis à la Belgique en vertu de la priorité reconnue par les alliés à ce pays.

On attend vendredi le bon de 60 millions de marks-or correspondant à l'échéance du 15 décembre.

L'Allemagne aura ainsi rempli ses obligations en ce qui concerne les paiements en espèces.

Le moratoire n'ayant été accordé que pour l'année 1922, la Commission des réparations aura à fixer les paiements allemands en 1923, pour lesquels l'Allemagne a demandé une suspension totale.

L'intervention de l'Amérique

Washington, 14 décembre. — Il est dans les intentions de l'Amérique de prêter aide et force morale à la solution du problème des réparations. Le président Harding estimerait qu'une conférence des nations, dans le genre de celle de Washington, faciliterait un arrangement.

A LA CHAMBRE DES LORDS

Le vicomte Grey préconise l'annulation des dettes interalliées

Londres, 14 décembre. — La séance qu'a tenue, hier, la Chambre des Lords, a été marquée par un brillant discours du vicomte Grey, qui a préconisé l'annulation, sans contre-partie, des dettes des alliés européens.

Ne pouvant reproduire in-extenso ce long document, nous en avons extrait quelques passages, que voici :

— Comme l'a déclaré récemment M. Bonar Law, il ne serait pas logique ni juste que la Grande-Bretagne fut appelée à rembourser les Etats-Unis tout en renonçant au payement des sommes qui lui sont dues par certains de ses alliés européens. Je ne contesterai pas la logique de cet argument; seulement, je vous ferai remarquer qu'il est stérile et ne peut que gêner ceux qui veulent relever l'Europe.

L'argument du premier ministre est parfaitement logique ; mais si nous n'annulons les dettes de nos alliés européens qu'à la condition que les Etats-Unis agissent de même à notre égard, aurons-nous plus de chance de toucher l'argent qui nous est dû.

En agissant ainsi, nous ne pouvons rien gagner je crois que nous sommes plus intéressés au relèvement de l'Europe qu'au remboursement des dettes qu'on a contractées envers nous.

LE BANQUET ANNUEL DU Comité pour la Reconstitution du Nord

M. Reibel, ministre des Régions Libérées, préside

Paris, 14 décembre. — Le Comité pour la reconstitution du Nord, qui fut créé à Paris en 1914, dès que furent connus les premiers désastres de notre département, et dont l'activité a été féconde en résultats, a eu hier, à Paris, à l'Hôtel Lutetia, son déjeuner annuel, sous la présidence de M. Reibel, ministre des Régions Libérées.

LES PERSONNALITÉ PRESENTES

Autour du président du Comité, M. Maxime Ducrocq, et des membres de l'Association, étaient venus aimablement se grouper les sénateurs du Nord, MM. Trystram, Pilchon, Pofié, Hayez et Bersez; les députés, MM. Daniel Vincent, Loucheur, Groussau, Vandamme, Pasqual, Macarez, Delesalle, des Rotours, et René Lefebvre. Etaient également présents, MM. Morain, préfet du Nord; Leroy, sous-préfet d'Avesnes; Landry, procureur général à la Cour d'appel de Douai; Pinot, chef de cabinet; Monod, Pain, Pignerol, Chocarme, directeurs au ministère des Régions Libérées; M. Brécout, directeur au ministère de la Justice; Deligne, directeur général de l'enregistrement; MM. le docteur Bourdon, Grimpret, Cordonnier, Rajat, Massot, Georges Delebasse; des représentants de la presse de Lille et de Roubaix, etc.

LES DISCOURS

M. Maxime Ducrocq fait l'historique du Comité

Au dessert, M. Maxime Ducrocq, en termes excellents, a fait un bref historique du Comité pour la reconstitution du Nord. Il a dit

M. REIBEL, ministre des Regions Libérées

son origine, les concours qu'il a rencontrés, les services qu'il a rendus avant l'armistice, ceux qu'il continue encore à rendre.

Il a payé un juste tribut de reconnaissance à ceux qui l'ont aidé dans la tâche qu'il s'était imposée et particulièrement aux parlementaires du Nord. Puis, profitant de la présence du ministre, il s'est fait le porte-parole des sinistrés en vue de l'obtention intégrale des dommages de guerre.

Il a, discrètement mais nettement, protesté contre la lenteur avec laquelle se fait la liquidation des dommages, il a appelé l'attention du ministre sur la situation des propriétaires dont les maisons ont été détruites et qui depuis neuf ans sont privés de tout rendement, et parmi lesquels beaucoup ont à supporter de lourdes charges hypothécaires. En un mot, il s'est fait l'interprète éloquent et habile des justes revendications du Nord. Il termine en buvant au relèvement définitif du Nord.

Toast de M. Groussau

M. Groussau parle ensuite et se félicite de voir réunis en cette assemblée les principaux défenseurs du Nord. Il dit comment, dès le mois d'octobre 1914, des parlementaires s'étaient réunis pour étudier l'œuvre du relèvement du Nord, comment ils trouvèrent près des ministres, un accueil empressé, combien fut précieuse aussi l'activité du Comité pour la reconstitution du Nord. Il boit à ce Comité et à son président.

MM. Loucheur et Potié sont applaudis

Avant lui, MM. Loucheur et Potié, en de brefs discours très applaudis avaient le premier affirmé la nécessité de prêter notre aide au gouvernement pour qu'il puisse réaliser ce qu'on attend de lui. Le second avait signalé surtout la situation des coopératives du Nord qui se plaignent de manquer d'argent. Il avait bu à la Flandre qui se relève, à la Flandre immortelle.

Discours du ministre des Régions libérées

M. Reibel, ministre des Régions libérées, commença son discours en vantant la ténacité des gens du Nord et de l'Est qui ont donné au monde entier l'exemple de ce que peut la volonté française.

Dès le début des hostilités, dit-il, vous regardiez ce que serait le lendemain de la victoire et ce que vous feriez pour la restauration de votre région et le relèvement de vos ruines. Vos parlementaires ont été unis à vous dans l'accomplissement de l'œuvre nécessaire, sans doute, et M. Maxime Ducrocq vous l'a dit, il y a encore des revendications à formuler, des dossiers restent à examiner mais la lenteur qu'on signale sur certains points est nécessaire. Trop de hâte, sans examen suffisant, aurait pu produire des scandales qu'il fallait éviter. Si tout n'a pas été fait, au moins toutes les promesses ont été tenues.

Puis le ministre parle des crédits pour l'an prochain et la note qu'il donne n'est pas très optimiste. Le ministre des Finances a des craintes.

Que l'on s'explique, dit-il. Je me fais près de lui le défenseur des sinistrés. L'an prochain, il faut laisser la part importante à la reconstruction du pays, à la réparation des dommages immobiliers, et si les circonstances l'exigent, il faudra laisser attendre la réparation des dommages mobiliers.

Tout cela fut dit avec habileté et présenté avec art.

Le ministre a terminé par l'éloge de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la Presse du Nord, et bu à la Flandre et à la France immortelles.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LA QUESTION DES MINORITES A LAUSANNE

Les Turcs montrent des dispositions plus conciliantes

Ismet Pacha fait quelques concessions aux alliés

Lausanne, 14 décembre. — Ismet-Pacha a fait connaître, jeudi matin, à la première Commission, que la Turquie acceptait:

1° De demander son admission dans la Société des Nations, dès la conclusion de la paix;

2° D'appliquer aux minorités les clauses insérées dans les traités antérieurs;

3° D'accorder l'amnistie générale aux membres des minorités.

Par contre, elle repousse la création d'un foyer arménien et l'exemption du service militaire en faveur des minorités.

Lord Curzon a pris acte des dispositions conciliantes des Turcs, mais a maintenu son point de vue concernant les deux questions repoussées.

M. VENIZELOS EXPOSE LES VUES DU GOUVERNEMENT HELLENIQUE

Puis, M. Venizelos a exprimé les désirs de la délégation qui propose:

1° Que l'échange des populations soit facultatif; 2° que les Grecs aient la faculté de rentrer en Anatolie et en Thrace orientale; 3° que les Grecs puissent rester à Constantinople; 4° qu'un accord spécial intervienne entre la Turquie et la Grèce pour l'échange des prisonniers civils et militaires.

Ismet-Pacha a répondu que la Turquie s'en tenait aux concessions qu'elle avait faites rien de plus, rien de moins.

LA SITUATION S'EST CONSIDERABLEMENT AMELIORÉE

Lausanne, 14 décembre. — La résolution prise par la Turquie de demander son admission dans la Société des Nations facilite le problème des minorités, mais ne le résout pas entièrement. Néanmoins, la décision annoncée par Ismet-Pacha est considérée comme importante. La situation s'est considérablement améliorée.

L'Allemagne a versé un mililon marks-or pour les incidents de Passau et d'Ingolstadt

Paris, 14 décembre. — La Conférence des ambassadeurs a siégé, ce matin, au quai d'Orsay. Elle a pris connaissance de la réponse allemande concernant les attentats d'Ingolstadt et de Passau.

On annonce de Berlin que la somme d'un million de marks-or, exigée à la suite de ces attentats, a été versée aux gouvernements alliés.

LE CONGRÈS DE LA PAIX A LA HAYE

La grève générale internationale en cas de guerre

La Haye, 14 décembre. — Le Congrès de la Paix, poursuivant ses travaux, a entendu le docteur Stoecker. Le délégué allemand a déposé une résolution déclarant que tous les syndicats et organisations pacifistes ont le devoir de proclamer la grève générale en cas de danger de guerre.

Le comte Kessler (Allemagne), a déclaré que la grève générale, pour empêcher la guerre, devra être absolument internationale.

M. Jouhaux est d'avis que la décision concernant la grève générale doit rester dans les mains des organisations syndicales.

Le Pape a imposé la barrette cardinalice aux nouveaux cardinaux

Rome, 14 décembre. — Le Pape a imposé la barrette cardinalice aux nouveaux cardinaux Mgr Bonzano, Mgr Charost, Mgr Tosi, Mgr Touchet, Mgr Mori et Mgr Ehrle.

Le Pape, accompagné de nombreux prélats et dignitaires, est entré dans la salle et a pris place sur le trône ayant à sa droite le cardinal Gasparri. Les cardinaux Dubois et Maurin, les évêques de Poitiers, de Digne, l'évêque auxiliaire de Marseille, de nombreux prélats italiens et français assistaient à la cérémonie.

L'ELOGE des NOUVEAUX CARDINAUX

Après la cérémonie, le cardinal Bonzano, au nom des nouveaux élus, a prononcé un discours dans lequel il a affirmé l'attachement du Sacré-Collège au Saint-Siège.

Le Pape a fait l'éloge de chacun des nouveaux cardinaux.

Parlant du cardinal Charost, il a dit que sa culture, son éloquence, ont fait de lui une étoile de première grandeur dans le clergé français et que, partout, il est aimé et admiré pour ses vertus.

Au sujet du cardinal Touchet, le Pape a dit que la « Pucelle d'Orléans » dont il a été l'infatigable chevalier en défendant sa cause à travers d'incroyables difficultés, lui souriait du ciel. Enfin le Saint-Père a donné sa bénédiction.

Le Pape a assigné au cardinal Charost le titre presbytéral de « Sainte-Marie de la Victoire », et au cardinal Touchet, le titre presbytéral de « Sainte-Marie Supra Minerva ».

Après la cérémonie, les nouveaux cardinaux ont rendu visite au cardinal Gasparri.

Le budget de la Marine à la Chambre

Les incidents. - Le cas de l'officier mécanicien Marty

SEANCE DU MATIN

Paris, 14 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 40 sous la présidence de M. Chassaigne-Goyon, devant un petit nombre de députés.

M. Raiberti est au banc du gouvernement.

LE BUDGET DE LA MARINE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du budget de la Marine.

M. Aiguier insiste sur la nécessité de tenir les arsenaux toujours prêts, en cadres et en matériel.

LES BONS CONSEILS DE M. GOUDE

M. Goude proteste contre l'emploi des marins de l'Etat lors de la dernière grève des inscrits.

Il déclare qu'à leur place, il aurait refusé de marcher.

Ces paroles soulèvent de violentes protestations.

L'orateur est rappelé à l'ordre.

L'amiral Guépratte se montre peu ému par les décisions de la Conférence de Washington.

Il déclare que les cuirassés ont fait leur temps et que l'avenir est aux croiseurs rapides, susceptibles de s'immerger, et aux grands hydravions.

La discussion est renvoyée à l'après-midi.

Séance levée à midi 20.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 14 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret.

LE BUDGET DE LA MARINE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la Marine.

M. de Chappedelaine, rapporteur, a la parole dans la discussion générale.

Si tous les budgets, dit-il, avaient pu être réduits autant que ceux de la marine, l'économie totale serait de cinq milliards.

UN INCIDENT

M. Berthon, député communiste de la Seine dit: Vous allez voter des crédits qui dépassent 1 milliard pour le ministère de la marine. L'orateur se demande ce que la France craint pour dépenser, autant, en ce moment. Est-ce, dit-il, pour continuer à opprimer les indigènes de nos colonies? (Exclamations, protestations à droite.)

M. Raiberti proteste avec véhémence ainsi que le président de la Chambre.

M. Raoul Péret. — Vous ne pouvez pas dire que la France opprime, car c'est la nation la plus généreuse. (Applaudissements prolongés sur tous les bancs.)

M. Berthon continue ses violentes critiques contre le gouvernement auquel il reproche de justifier les accusations d'impérialisme qui sont portées contre la France.

M. Tapponnier. — Vous ne voulez pas dire que la France est impérialiste j'espère M. Berthon?

M. Vaillant-Couturier. — Mais oui, mais oui!

M. Tapponnier. — C'est inadmissible, nous sommes ici dans une chambre française, c'est un langage criminel.

M. Vaillant-Couturier continue: Criminel! (Exclamations, protestations à droite.)

M. Tapponnier. — Je ne suis pas un voyou comme Vaillant-Couturier.

M. Bouisson. — Décidément la Chambre est le dernier salon. (Rires)

M. Raoul Péret s'emploie, pendant quelques instants, à rétablir le silence.

M. Berthon engage une controverse avec M. Lacour de Grandmaison, au sujet des accords de Washington.

M. Raiberti, puis **M. Raoul Péret** font remarquer que les accords de Washington n'ont rien à voir avec le budget.

M. Briand intervient et expose l'attitude de la France lors des accords de Washington:

LE CAS DE L'OFFICIER MECANICIEN MARTY

M. Berthon aborde ensuite le cas de l'officier mécanicien Marty dont il rappelle les récentes élections dans plusieurs circonscriptions de France.

MM. Balanant, Guist'hau et **Briand** s'expliquent sur le cas de l'officier mécanicien.

M. Raiberti fait remarquer qu'il y a une grande différence entre l'amnistie qui est une mesure générale pour toute une catégorie de condamnés et la grâce amnistiante qui n'est accordée qu'individuellement, après examen par le gouvernement des dossiers de chacun des condamnés. Mais il y avait deux hommes qui n'étaient pas dans la mer Noire, qui se trouvaient, en repos, sur le Danube, à 250 kilomètres à l'intérieur des terres, en toute tranquillité. L'un était un quartier-maître de 17 ans, l'autre était son supérieur qui avait abusé de l'autorité morale qu'il avait sur le quartier-maître. Nous avons amnistié celui qui n'avait que 17 ans, nous aurions voulu amnistier l'autre, mais nous ne l'avons pas pu.

La Chambre devient très bruyante.

M. Raiberti reprend la parole: Puisqu'on a demandé, dit-il, de rendre public le dossier Marty, eh bien je l'ouvre. Le ministre donne lecture des interrogatoires de Marty qui a reconnu avoir eu l'idée de livrer son bateau aux bolchevistes, dans un but d'ailleurs intéressé.

M. Raiberti après avoir lu un certain nombre des pièces du dossier se tourne vers l'extrême-gauche et la bravant dans un geste dédaigneux il lui dit: « Vous pouvez faire de Marty un héros, les partis ont les héros qu'ils méritent! » (Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs.)

Le ministre de la Marine termine en disant que si les condamnés ont droit parfois à la pitié, et si les communistes entendent faire de Marty un porte-drapeau, le gouvernement a le devoir de défendre la discipline de l'armée et de la marine contre les partis de révolution.

Les socialistes réclament l'avis de M. Guepratte. L'amiral, écouté avec une grande déférence sur tous les bancs, déclare que si les mutins ont été des criminels, ils ont cependant pu bénéficier de circonstances atténuantes et ont bénéficié de l'amnistie. Quant à Marty qu'il a connu personnellement, c'était un bon sujet qui a été égaré jusqu'à devenir un criminel, mais son acte mérite aussi l'amnistie, parce qu'une si bonne nature n'a pu être complètement gangrénée. Il est regrettable que la politique se soit mêlée à cette affaire qui empoisonne l'atmosphère.

M. Emmanuel Brousse fait une déclaration analogue en disant que 20.000 habitants des Pyrénées-Orientales ont signé une pétition en faveur de Marty. En tête de cette pétition figure l'évêque, car la famille Marty est tout à fait digne d'intérêt. Il convient donc de mettre fin à cette affaire qui empoisonne la France.

L'incident est clos.

La discussion générale du budget de la marine est close et la discussion des chapitres renvoyée à vendredi.

L'assemblée fixe ensuite la date de la discussion des interpellations de MM. Daudet, Cachin, Forgeot et Montet, sur la Conférence de Londres.

M. Tardieu pense que la Chambre devrait poursuivre les interpellations déjà en cours de discussion.

M. Poincaré fait remarquer qu'il sera venu